Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal

MARDI 3 NOVEMBRE 2026 à 19h30

AVIS D'AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :
ONIMUS Roland, PILOT Jean-Marc, LUTHRINGER Martine, REMY Pierre, GODINAT Daniel, DABRY Anne, CENDROWSKI Pierrette, LINDECKER Jean-Luc, CAMPELLO Hervé, DENIS Marguerite, CLADEN Eric, SALTZMANN Thierry, SCHIFF Michel, TOUSSAINT Anne, GERBER Nathalie.
(15)

Membres absents excusés :
(2 Avec procuration)
SMUTEK Charline procuration à DABRY Anne,
MANA Kamel à LUTHRINGER Martine

PRAT Gwendoline à GODINAT Daniel excusée sans procuration
SCHOENECKER Christine excusée sans procuration

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Marie-Hélène COULON, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2026

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 22 septembre 2026.

3. Informations sur les actes passés en application des délégations données au Maire

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

4. Validation du projet de réhabilitation du bâtiment « ancienne Douanes » en habitation collective

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- Décide de valider l'avant-projet de projet de réhabilitation du bâtiment « ancienne Douanes » en habitation collective pour un montant estimatif de 975 000 € HT (hors options, mobilier meublant et travaux de désamiantage et de déplombage, le cas échéant), en précisant l'option d'aménagement Confort,
- Autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Validation du projet de mise aux normes des locaux sociaux des ateliers municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider l'étude de faisabilité de la mise aux normes des locaux sociaux des ateliers municipaux pour un montant estimé de 812 000,00 € HT hors option et variante,
- Autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Validation du projet d'aménagement d'un espace de convivialité et de sanitaires en mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le projet d'aménagement d'un espace de convivialité et de sanitaires en mairie pour un montant estimé de 90 000,00 € HT,
- Autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Validation du projet d'intégration du réseau basse tension dans l'environnement rue de Bâle tranche 3 et autorisation donnée au Maire de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Territoire Energie d'Alsace

Avec en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide les travaux précités,
- Approuve le montant prévisionnel de la part opération Basse Tension (travaux et études compris) à savoir 239 600 € HT,
- Sollicite auprès de Territoire d'énergie Alsace les aides liées au projet de la commune, Rue de Bâle tranche 3,
- Prend acte que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50 % après déduction de la participation de TEA,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tous documents y afférents nécessaires à la réalisation de cette opération,

8. Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sans observation, à l'unanimité :

- Autorise l'admission en non-valeur des listes présentées par le comptable public et exposées en séance,
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

9. Subvention m2A du fonds climat pour l'acquisition d'un véhicule électrique en substitution d'un modèle thermique : autorisation donnée au Maire de signer la convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention de financement de m2A "Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale" au titre de l'acquisition d'un véhicule électrique en substitution d'un modèle thermique.

10. Vente d'un véhicule technique thermique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de la vente du véhicule Lindner à la société « Les arts-verts » pour la somme de 9 500 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente,

11. Versement d'une subvention à l'association « Festivités et Traditions » pour les activités théâtrales des enfants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 320 € à l'association « Festivités et Traditions »,
- Autorise le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

12. Versement d'une subvention à l'association « Les Fous des Pistons » pour une parade de noël de véhicules anciens

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Les Fous des Pistons »,
- Autorise le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

13. Projet de pacte de gouvernance de m2A : avis du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité 3 votes favorables et 14 absentions,

- Émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération,
- Charger le Maire de transmettre cet avis au Président de m2A dans les meilleurs délais.

14. Motion sur la rémunération indiciaire des agents publics inférieure au SMIC et ses conséquences sur l'attractivité de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote cette motion sur la rémunération indiciaire des agents publics inférieure au SMIC et ses conséquences sur l'attractivité de la fonction publique,
- Charge le Maire de transmettre cette motion à M. le Maire de Wittenheim.

A Bantzenheim, le 10/11/2026

Le Maire,
M. Roland ONIMUS

MAIRIE DE BANTZENHEIM * HAUT-RHIN *

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Hélène COULON